

## Prise en charge financière des pensions des titulaires et des partenaires des pôles - Saison 2023/2024



Edité le 15 décembre 2022

**NB : les frais liés au fonctionnement des pôles sont pris en charge à 100% par la fédération.**

		CADET 2 et <	CADET 3	JUNIOR 1	JUNIOR 2	JUNIOR 3	SENIOR 1 DAME 1	
<b>CATÉGORIE A</b>	<b><u>Epreuves Olympiques ou Paralympiques :</u></b> Médaillé aux Jeux Olympiques et Paralympiques Médaillé individuel ou mixed team : championnat du Monde/d'Europe (juniors/seniors), coupe du Monde (seniors), Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde	80%	80%	80%	80%	80%	80%	
<b>CATÉGORIE B</b>	<b><u>Epreuves Olympiques ou Paralympiques :</u></b> Sélectionné aux Jeux Olympiques ou Paralympiques Finaliste individuel et mixed team : championnat du Monde/d'Europe, coupe du Monde, Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde Médaillé équipe : championnat du Monde et d'Europe (juniors/seniors) Médaillé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé Individuel en coupe du Monde juniors				70%	70%	70%	70%
<b>CATÉGORIE C</b>	<b><u>Epreuves Olympiques ou Paralympiques :</u></b> Sélectionné aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé au championnat du Monde universitaire Finaliste individuel et mixed team en coupe du Monde juniors				60%			
<b>CATÉGORIE D</b>	Sélectionné aux championnats du Monde, d'Europe et en coupe du Monde juniors/seniors Médaillé en individuel en compétitions internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)				70%	60%	60%	50%
<b>CATÉGORIE E</b>	Sélectionné en Équipe de France (PPF) Sélectionné en compétition internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)				40%			
<b>CATÉGORIE F</b>	Sans statut				50%	40%	30%	30%
<b>CATÉGORIE G</b>	1ère année en pôle sans statut				60%	50%	50%	30%
<b>CATÉGORIE H</b>	Partenaire d'entraînement				40 à 80%	Selon catégorie référencée ci-dessus		
		20%	Si recruté par la fédération					
		0%	Si accepté par la fédération après candidature spontanée, dans la limite des places disponibles et du projet individuel.					

**1) LA CATÉGORIE D'ÂGE À PRENDRE EN COMPTE EST CELLE DE LA SAISON EN COURS**

**2) CES BARÈMES PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉS POUR :**

- des raisons disciplinaires
- une fin de carrière
- un manque d'assiduité et/ou d'engagement

